



MOZAÏC BASKET CHALLENGE

EDITION 2016/2017

Sous l'égide des Comités Départementaux de Basket Ball
de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.



Engagement Mozaïc Basket Challenge

Madame, Monsieur,.....

Président(e) du club

et son bureau

s'engagent à respecter le Cahier des Charges et le règlement sportif concernant le :

Mozaïc Basket Challenge 2016/2017

Dates des phases :

1^{ère} phase aller : fin des matchs aller, du 15 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

2^{ème} phase retour : fin des matchs retour, du 1^{er} février au 20 mai 2017.

Equipes engagées :

Catégories	Nombre
➤ U13 garçons	_____
➤ U13 filles	_____
➤ U15 garçons	_____
➤ U15 filles	_____
➤ U17 garçons	_____
➤ U17 filles	_____

Adresse du club :

Tél. : _____

Courriel : _____

Club de basket ball

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)



REGLEMENT SPORTIF 2015/2016

ARTICLE 1 – OBJET

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et les Comités Départementaux de Basket Ball de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne organisent l'édition 2016/2017 du Mozaïc Basket Challenge pour les jeunes comportant **le Challenge de la Performance et le Challenge Collectif**.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Cette épreuve s'adresse aux jeunes garçons et filles dans les catégories U13, U15, U17 et s'appuie sur le championnat officiel organisé par la ligue de Midi-Pyrénées de Basket Ball et les comités départementaux.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT

Les clubs doivent engager leurs équipes participant en championnat interdépartemental, auprès de leur comité départemental. Les plateaux ne participent pas au challenge. Les comités départementaux font parvenir aux clubs les feuilles d'engagement qui devront être retournées, au début de la 1^{ère} phase de la saison en cours.

L'équipe ne participant pas pour la phase en cours, pourra être incorporée pour la phase suivante.

Tout joueur, qui se verra infliger une sanction disciplinaire, sera exclu du challenge pour la saison en cours.

Il sera établi un classement par phase qui sera communiqué aux clubs et à la presse.

ARTICLE 4 – REGLEMENT DU CHALLENGE DE LA PERFORMANCE

Ce challenge s'adresse uniquement aux catégories U13 et U15.

Pour ce challenge, les feuilles « relevé de points » sont établies par les Comités Départementaux et distribuées aux clubs participants, en début de saison, et après réception de l'engagement du club pour la ou les équipes concernées.

Les feuilles « relevé de points » sont remplies par chaque club et envoyées aux Comités respectifs, accompagnées d'une copie du recto de la feuille de match.

Les feuilles devront parvenir dans les Comités au plus tard le mercredi suivant le match, pour traitement. Les équipes qui n'auront pas envoyé les feuilles dans les délais, seront exclues pour la phase en cours.



Les joueurs qui n'auront pas participé à plus de 2 matchs avec la même équipe, dans la même phase, seront exclus.

Le meilleur résultat et le moins bon seront retirés, avant le décompte final par phase.

Seront déclarés vainqueurs du challenge, le joueur et la joueuse de leur catégorie d'âge, U13 ou U15, qui auront marqué le plus de points avec la même équipe.
En cas d'égalité, le joueur le plus jeune sera déclaré vainqueur.

Le même joueur ne pourra être déclaré vainqueur qu'une seule fois dans sa catégorie (1 seule fois sur 2 ans). Dans ce cas là, sera retenu le joueur suivant et ainsi de suite.

ARTICLE 5 - REGLEMENT DU CHALLENGE COLLECTIF

Pour ce challenge, les comités départementaux totalisent les points marqués par équipe, à partir des copies des feuilles de match expédiées avec les feuilles « relevé de points ».

Seront déclarés vainqueurs :

- **les deux premières équipes en catégorie U13 et U15,**
- **la première équipe dans la catégorie U17**

ayant marqué le plus de points, en supprimant les scores le plus fort et le plus faible de chaque phase, par catégorie d'âge et par sexe.

La ou (les) même(s) équipe(s) ne pourra (ont) être déclarée(s) vainqueur qu'une seule fois par saison. Dans ce cas là, seront retenues les équipes suivantes et ainsi de suite.

ARTICLE 6 – RECOMPENSES

Les Comités Départementaux devront informer le Service Communication et Mutualisme du Crédit Agricole de leur département des résultats, afin d'organiser les remises de récompenses.

Les récompenses de la 1^{ère} phase seront remises par les Directeurs d'Agence et/ou les Présidents de Caisses Locales du Crédit Agricole, en présence des dirigeants des clubs concernés. Elles pourront également être effectuées lors de la réunion des Présidents des clubs organisée par le Comité Départemental. **Ne sera pas accepté de report pour effectuer la remise des dotations de la phase 1.**

- **1^{ère} phase : remise des récompenses en février**
- **2^{ème} phase : remise des récompenses en juin**

Challenge Collectif :

Les équipes gagnantes seront récompensées par un jeu de maillots blanc de différentes tailles selon les catégories.

Rappel :

- les deux premières équipes seront récompensées par phase pour les U13 et U15
- 1 seule équipe sera récompensée par phase pour les U17



Challenge de la Performance :

- le meilleur marqueur sera récompensé par une serviette auto-séchante et un sac à dos de la FFBB.
- Ce meilleur marqueur verra son équipe remporter **une gourde par joueur de son équipe, soit 12 gourdes.**

ARTICLE 7 - FINALE INTERDEPARTEMENTALE

En fin de saison, un tournoi sera organisé sur une formule 3x3, **auquel ne pourront participer que les clubs déjà engagés sur le challenge.** Pour ce tournoi, la participation des équipes récompensées de chaque département de chaque phase du challenge et de chaque catégorie est obligatoire.

Les équipes disposant de jeux de maillots CA devront les amener pour prendre part à cette finale.

Tous les participants, ainsi que les vainqueurs de la journée, seront récompensés par une dotation individuelle.

A l'issue de ce tournoi, une coupe sera attribuée à la meilleure équipe de chaque catégorie.

Un trophée, remis en jeu tous les ans, sera offert par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées au « meilleur département ».

C'est au prorata pondéré du nombre d'équipes (ayant obligatoirement participé au Challenge) et de points marqués que se décide l'attribution du trophée au « meilleur département ».

Une collation sera offerte par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées à la fin de la rencontre.

Cette rencontre aura lieu dans le département de l'Aveyron à Villefranche de Rouergue, le dimanche 18 juin 2017

ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige concernant l'application de ce présent règlement, une commission bipartite composée de représentants des CODEP concernés et du Crédit Agricole, sera seule habilitée à statuer.



LES PARTENAIRES

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

- Assure la dotation sportive des Challenges de la Performance et du Challenge Collectif,
- Edite le règlement sportif,
- Prend en charge la collation de fin de journée de la finale interdépartementale,
- Amène la dotation individuelle pour les participants à la finale interdépartementale, ainsi que les coupes à remettre à l'issue de cette finale,
- Pour le département de l'Aveyron, les maillots seront délivrés au Comité Départemental de l'Aveyron.

Les Comités Départementaux de Basket-Ball :

- Prennent en charge la partie sportive,
- Centralisent les résultats pour établir le classement général,
- Communiquent les résultats,
- Envoyent un courriel à agnes.douziech@ca-nmp.fr et virginie.boyer@ca-nmp.fr en copie lors de la demande de dotation auprès du chargé de communication du CA,
- Organisent la journée de la finale interdépartementale,
- Demandent aux clubs d'amener leurs maillots CA pour la finale.

Les Clubs :

- Doivent désigner un responsable pour le challenge,
- Récupèrent les panneaux Mozaïc pour les mettre dans les salles,
- Transmettent les états des résultats et les tableaux au Comité Départemental,
- Organisent si possible au sein de l'agence Crédit Agricole locale les remises des récompenses en lien avec le Directeur d'Agence et/ou le Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole,
- Invitent la presse locale lors de ces remises,
- Amènent impérativement un arbitre et un marqueur par club et par catégorie lors de la finale interdépartementale.

